



**CA-CICA DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT
MERCREDI 13 MAI 2015**

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Raymond DELMAS, Françoise DOROCQ, Marie-Caroline DOUCERE, Marc ESCLAPEZ, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Manuel HUE, Shervin JANANI, Ariane LAVERDANT, Franck LEFEVRE, Françoise MALASSIS, Jean-Philippe PIERRE, Laurent RACAPE, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOEL, Chantal ROLGEN, Nicole SCHNEIDER, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA.

Sont excusés:

Mesdames et Messieurs : Agnès EVREN (ayant donné pouvoir à Françoise MALASSIS), Louisa FERHAT (ayant donné pouvoir à Jean-Manuel HUE), Youma-Aicha MAIRE (ayant donné pouvoir à Sylvie CEYRAC), Anne-Claire TYSSANDIER (ayant donné pouvoir à Jean-Philippe PIERRE), Maud GATEL (ayant donné pouvoir à Elisabeth de FRESQUET), Hubert MARTINEZ (ayant donné pouvoir à Valérie GIOVANNUCCI), Jean-François LOZIN (ayant donné pouvoir à Laurent RACAPE)

Sont absents :

Mesdames, Messieurs : Catherine BESSIS, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Pierre CHARON, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claude DARGENT, Caroline DUC, Gérard GAYET, Anne HIDALGO, Jean-François LAMOUR, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jérôme LORIAU, Jean-Baptiste MENGUY, Fabrice ORLANDI, Laurence PATRICE, Jean-Yves PINET, Isabelle ROY, Florian SITBON, Dominique VERSINI, Yann WEHLING.



Monsieur le Maire : Nous allons commencer cette séance de notre Conseil d'arrondissement siégeant en formation de CICA. Je vais d'abord présenter les pouvoirs qui m'ont été donnés.

(Les pouvoirs sont énoncés)

Le quorum est atteint. Je désigne les deux secrétaires de séance : José BAGHDAD et Shervin JANANI.

Je suis heureux de vous accueillir pour cette séance du Conseil d'arrondissement en présence des associations du CICA. L'ordre du jour proposé par le CICA et adopté par notre Conseil portera sur l'offre de soins dans le 15^{ème} arrondissement afin d'examiner si elle correspond le mieux possible aux besoins des habitants de notre arrondissement. Une question sera posée par le comité de défense de Beaugrenelle.

Je voudrais, avant de passer la parole à la présidente du comité de défense, remercier pour leur présence un certain nombre de partenaires de santé qui pourront nous éclairer :

- M. Bernard JOMIER, adjoint à la Maire de Paris chargé de la santé, du handicap et des relations avec l'APHP, nous rejoindra dans un instant ;
- M. Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris pour l'Agence régionale de santé ;
- M. Roland MASOTTA, directeur du centre de santé Jacques Senet ;
- Mme Anne COSTA, directrice du groupe HEGP pour le secteur Ouest de Paris qui nous a prévenus qu'elle nous rejoindrait avec un peu de retard.

Siège à ma droite Marie-Caroline DOUCERE, adjointe en charge de la vie associative et du CICA. Je voudrais excuser mon adjoint Jérôme LORIAU en charge de la santé qui est retenu par une urgence professionnelle, étant lui-même chirurgien.

Je cède la parole à Marie-Claude BEAUDEAU, présidente du Comité de défense de Beaugrenelle afin qu'elle puisse nous faire part de sa question et de ses observations. Mme Marie-Claude BEAUDEAU, vous avez la parole.

Madame Marie-Claude BEAUDEAU : Je vous remercie Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus d'arrondissement, notre question présentée il y a plus d'un an en assemblée plénière du CICA du 15^{ème} avait fait l'unanimité des associations représentées. Aussi voudrions-nous vous remercier M. le Député-Maire et Mesdames et Messieurs les élus d'arrondissement de l'avoir mise à l'ordre du jour d'une réunion du CA-CICA, même si le jour choisi n'était pas le meilleur compte tenu du long pont qui va s'ouvrir.

Pourquoi cette question émane-t-elle de notre association ? Parce que l'action menée par le comité de défense depuis 2008 pour la réouverture d'un centre de santé à Beaugrenelle et depuis un an pour la réouverture du centre EHPAD Anselme Payen a dépassé largement le quartier. En témoignent les pétitions signées ces dernières années. Nous avons recueilli plusieurs milliers de signatures. Elles ont été présentées à plusieurs reprises lors d'initiatives attirant des Parisiens habitant les arrondissements au delà du 15^{ème}, notamment de type vide-greniers. Des gens d'autres arrondissements de Paris viennent et, lorsqu'ils entendent que nous faisons signer une pétition pour un centre de santé, ils signent par réflexe la pétition.

Aujourd'hui, nous revenons à cette question.

Le centre de santé joue à notre avis en milieu urbain un rôle sanitaire et social indispensable - il joue également ce rôle en milieu rural. Son rôle est important dans la prévention, du fait de sa proximité, et il devrait être associé à une permanence des soins en liaison avec l'hôpital. Les statistiques, les études, les articles et les commentaires dans les médias confirment depuis quelque temps que des mesures doivent être prises rapidement, y compris dans notre arrondissement. C'est ce que nous avons retenu également en prenant connaissance des débats au Conseil de Paris du 16 mars 2015. Les élus de tous les groupes politiques ont reconnu lors de ce Conseil que la crise de l'offre de santé à Paris en médecine générale et spécialisée, accessible à tous, s'accroît rapidement. Le constat est alarmant, y compris dans le 15^{ème} arrondissement, et même d'ailleurs dans le Sud du 16^{ème} arrondissement éligible aux aides spécifiques selon l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France. Après la Côte d'Azur, Paris connaît la plus forte concentration de médecins pratiquant des dépassements d'honoraires - 42% des généralistes et la quasi-totalité des spécialistes. Toutes les études - dont celles de l'ARS -, et les données recueillies par l'Ordre des médecins et les syndicats médicaux, mettent en garde devant la

faiblesse de l'offre de santé conventionnée de secteur 1. Nous avons, en pleine capitale, des déserts médicaux.

Dans le 15^{ème}, cette offre est déjà inférieure à la moyenne nationale. La démographie médicale - les départs à la retraite non remplacés, le coût de l'immobilier - l'aggrave de mois en mois. Les services d'urgence des hôpitaux sont sollicités de plus en plus, parfois hors de leur vocation, alors que leur nombre et leurs moyens ont été diminués. Si Mme la directrice de l'HEGP est présente tout à l'heure, elle pourra répondre aux questions posées par la salle. Ce constat s'applique également à notre arrondissement et je suis persuadée qu'il est largement partagé.

L'action que nous avons menée nous a permis de faire un constat dont je voudrais plus largement vous parler.

Il s'agit de reconstituer l'offre de santé dans sa diversité dans une partie du 15^{ème} arrondissement, après la destruction du centre de santé Beaugrenelle en 2006, et la non-réouverture du centre de santé Anselme Payen après la réalisation de l'EHPAD en juillet 2014. Les centres de santé au sens du code de la santé constituent des structures sanitaires de proximité dispensant principalement des soins de premier recours, et même également d'importantes actions de prévention et de formation. Ouverts à tous et à vocation sociale, pratiquant le tiers-payant et des tarifs raisonnés pour les soins dentaires notamment, ils sont gérés par des organismes à but non-lucratif, avec des médecins salariés, complétant l'offre de proximité de la médecine libérale en cabinet ou en maison de santé et allégeant les urgences de l'hôpital public. Il s'agit aussi de faire suite aux engagements et aux promesses des dernières municipales faites à la population après la disparition des centres de santé préexistants. Il s'agit précisément de reconstituer un centre de santé interdisciplinaire destiné à tous les publics à Beaugrenelle, d'une surface au moins équivalente à celle de l'ancien centre - 320 m² -, en reprenant ses 18 ou ses 19 spécialités, et en ajoutant les disciplines pour lesquelles l'offre conventionnée est particulièrement déficitaire comme la radiologie et la chirurgie dentaire dans cette partie du 15^{ème}. Il s'agit de rouvrir la structure précédente à Anselme Payen dont les activités ouvertes à la population portaient des besoins des résidents âgés de la Maison médicalisée. Le futur centre de santé Anselme Payen, qui est maintenant rouvert, ne peut se concevoir que comme une structure médicale adossée à l'EHPAD et située dans des locaux qui existent. L'ancien centre de santé Beaugrenelle est déjà géré par une association qui avait fait l'objet de critiques de la Municipalité. Pour des questions d'efficacité de gestion, pour renforcer les capacités d'intervention

démocratiques de la Ville sur cette question sensible, la constitution d'un centre de santé municipal ou départemental semble préférable au recours à une institution privée à but non-lucratif. Nous avons fait des propositions précises pour la réouverture du centre de santé Anselme Payen puisque le lieu existe. Il a été spécialement aménagé dans cet objectif en sous-sol de l'EHPAD. Quant au futur centre Beaugrenelle, il est nécessaire de rappeler l'origine de la destruction de l'ancien : l'opération spéculative associée à la construction du nouveau centre commercial en est la cause directe.

La municipalité de Paris et sa société d'économie mixte agissant sur place - aujourd'hui la SEM Paris-Seine - se sont engagées en 2006 à reconstituer un centre médical. Depuis, les bénéfices pour les promoteurs ont été rendus publics après la revente fin 2013 du centre commercial - pour presque 400 millions d'euros. Dans l'intérêt des populations et des salariés, la Ville est plus que fondée à réclamer une participation financière du centre commercial pour des locaux permettant la relocalisation du centre de santé dans la proximité de l'ancien à Beaugrenelle. Le coût du projet de l'installation du centre de santé pluridisciplinaire du Chemin vert dans le 11^{ème} arrondissement, rouvert dans les dernières années, devait se monter à 950 000 euros pour 420m², selon les informations communiquées en Conseil de Paris en décembre 2011. Nous avons été visiter ce centre. Les coûts principaux sont liés aux immeubles. Sur ce point, dans nos cas présentés ci-dessus, la participation financière de la Ville de Paris pourrait être minimale, nulle à Anselme Payen, limitée à une subvention compensatrice de loyers à Beaugrenelle pour la ou les premières années. Une contribution financière de la Ville de l'ordre de quelques dizaines de milliers d'euros est envisageable pour constituer et soutenir la constitution des équipes médicales. Cet investissement réel est d'abord politique. Cette idée n'est pas une invention imaginaire mais la réponse à un besoin pressant de la population et des salariés du 15^{ème} arrondissement. Le diagnostic est le suivant. Les besoins d'un côté et l'offre de l'autre évoluent en ciseau depuis des années. La population de cette partie du 15^{ème} augmente ainsi que la population âgée. Les ménages économiquement faibles sont nombreux, notamment parmi les anciens propriétaires résidants et parmi les locataires du parc social. Je rappelle que plus de 25% des logements du front de Seine sont des logements sociaux, une proportion supérieure à celle du 11^{ème} arrondissement où a été ouvert en 2013 le centre de santé Chemin vert avec l'appui de la municipalité de Paris et sous la tutelle de l'Institut Fournier. L'ouverture du centre commercial Beaugrenelle a entraîné également une relocalisation importante d'emplois et un afflux de visiteurs.

Ces quartiers du 15^{ème} comme ceux de toute la capitale sont concernés par la raréfaction de la médecine libérale conventionnée en particulier de secteur 1. La démographie médicale et les coûts d'installation à Paris laissent clairement envisager une pénurie, perspective dont s'inquiète à juste titre la Municipalité. A l'autre bout, les urgences de l'hôpital européen Georges Pompidou, les seules subsistant dans le 15^{ème} depuis la fermeture de l'ex-hôpital Saint-Michel, sont saturées, comme l'a souligné la grève des personnels de 2012. La réorganisation du service a seulement permis d'aménager la pénurie. Le développement des centres de santé est un moyen de réorienter les patients vers une structure souvent plus adaptée à leurs demandes, de prévenir les cas d'urgence, comme les complications de la récente épidémie de grippe.

L'ancien centre de santé Beaugrenelle comptait déjà 23 000 patients que le centre de la rue Viala, plus éloigné, diminué et précarisé financièrement depuis son transfert des allocations familiales vers une mutuelle étudiante fragile, a été hors d'état d'absorber. Il n'a pas du tout les mêmes disciplines qu'avaient d'autres centres. En ce qui concerne Anselme Payen, le retour des résidents après la réouverture de la Maison médicalisée a recréé le besoin de base du centre de santé. Côté médecins, une tendance s'affirme : celle de la recherche chez de nombreux jeunes praticiens d'un cadre solidaire, d'un fonctionnement en équipe, de la qualité de travail et de vie liée au salariat et aux structures à vocation sociale comme les centres de santé. Des milliers de pétitions ont été collectées par des associations de quartier pour la réouverture du centre Beaugrenelle, par des organisations syndicales pour la réouverture du centre Payen. J'ai parlé du centre du Chemin vert. Notre projet a déjà été expérimenté, puisque l'ouverture du centre de santé Chemin vert dans le 11^{ème} arrondissement constitue le précédent le plus récent et le plus assimilable à notre proposition.

Nous avons lu les débats du Conseil de Paris du mois de mars 2015. Nous sommes en désaccord. Il est peut-être plus facile ce soir d'en parler, puisque M. JOMIER - bonjour Monsieur - a présenté des propositions au Conseil de Paris. Nous les connaissons puisque nous avons profité de la campagne électorale municipale pour écrire à toutes les têtes de liste. Au nom des Verts, M. NAJDOVSKI, à l'époque, nous avait répondu et donné son accord complet à la réouverture d'un centre à Beaugrenelle avec les mêmes arguments que j'ai repris aujourd'hui. Or, au Conseil de Paris, vous proposez de répondre aux problèmes de santé par un dispositif que nous considérons coûteux, faisant prendre en charge par la collectivité certains frais immobiliers et des aides à l'installation pour de nouveaux médecins libéraux. Mais la municipalité ne répond pas sur les structures qui, dans la diversité de l'offre, entre le cabinet et l'hôpital, hors secteur libéral lucratif, répondent le mieux aux besoins immédiats et aux

compétences d'intervention de la collectivité, c'est à dire la création de centres de santé. M. le Maire adjoint JOMIER ne s'est engagé qu'à ne pas laisser fermer d'autres centres de santé dans la mandature en cours ; mais nous ne voyons rien concernant le rétablissement d'anciens centres municipaux ou associatifs, notamment Anselme Payen et Beaugrenelle, qui sont victimes pourtant Monsieur directement de la majorité municipale - en 2008 pour Beaugrenelle.

M. le Député-Maire, Mesdames et Messieurs les élus, notre demande est claire et peut se concrétiser rapidement. C'est pour cela que nous nous sommes inscrits dans l'initiative du budget participatif « Mme la Maire j'ai une idée », dans lequel nous avons développé la réouverture de Payen et la décision municipale de financer un centre à Beaugrenelle. Voilà M. le Maire ce que j'avais à vous dire.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire : Notre règlement intérieur impose qu'il n'y ait pas de manifestations dans la salle - ni applaudissements, ni réprobations. Vous vous contenterez d'écouter attentivement, je vous en remercie.

Merci Mme BEAUDEAU pour votre question assez exhaustive sur le sujet. Je me permettrais d'élargir un peu au niveau plus global de la politique de santé, d'autant plus que l'évolution du paysage sanitaire suscite aujourd'hui des interrogations, notamment quant à l'équilibre territorial jusque dans notre arrondissement - que vous avez soulevé à juste titre pour l'accès aux soins. La loi controversée mais votée récemment à l'Assemblée nationale en a largement témoigné. Nous avons débattu ici-même avec un certain nombre de représentants du corps médical inquiets de ce qu'ils considèrent comme des coups portés à l'exercice libéral de la médecine auquel les Français sont attachés. J'ai d'ailleurs désigné en cette assemblée une élue dédiée aux professions libérales en la personne d'Ariane LAVERDANT, Conseillère d'arrondissement. En tout cas, c'est grâce aux initiatives de chacun que nous obtiendrons sans doute le meilleur résultat de façon collective.

J'observe que le 15^{ème}, malgré ce qui a été dit, a toujours été en pointe en matière d'offre de soins, puisque nous constituons l'une des entités urbaines les mieux dotées en médecine libérale et en centres de soin de proximité. Ce large réseau de santé de ville trouve d'ailleurs écho au niveau des institutions de recherche et des établissements de santé du 15^{ème}. Depuis longtemps, le 15^{ème} concentre sur son territoire des équipements hospitaliers de recherche médicale qui en font un pôle médical d'excellence de renommée internationale. Parmi les projets d'envergure initiés ces dernières années qui confortent cette singularité,

il faut quand même citer la création du nouveau Necker, avec son pôle mère-enfant, dont la réputation internationale ajoute à son rôle d'hôpital de proximité au service des habitants du 15^{ème}. Le comité de pilotage qu'ont mis en place la Mairie du 15^{ème} et le directeur général de l'APHP qui est représenté - et je la remercie de son arrivée - parmi nous par Mme COSTA, a permis de renforcer la place de l'hôpital dans son environnement proche et de proposer dans une seconde tranche des services annexes accessibles aux riverains, tels qu'une halte-garderie, un jardin public d'un hectare, des salles de spectacle, une médiathèque, des espaces d'exposition en plus des unités médicales. Dans la même enceinte a été inauguré récemment dans un bâtiment assez audacieux conçu par Jean Nouvel l'Institut des maladies génétiques de la fondation Imagine avec ses 500 chercheurs et plus, spécialisés sur les maladies orphelines, qui œuvrent dans des laboratoires de pointe et sur des plateaux techniques ultra-modernes. La faculté de médecine de Paris 5 à proximité est également en pleine rénovation. L'autre grand établissement hospitalier public du 15^{ème} est l'HEGP qui est le grand hôpital généraliste de l'Ouest parisien. Il a été édifié il y a un peu plus longtemps dans la ZAC Citroën. Il accueille depuis peu un centre de recherche en cardiologie ultra-performant. A l'institut Pasteur, autre pôle d'excellence mondial, a été inauguré par le président de la République lui-même un centre de recherche sur la biologie intégrative des maladies émergentes et un campus universitaire va voir le jour très prochainement. La construction du centre gériatrique du traitement du handicap du village Saint-Michel rue Olivier de Serres, sur le site de l'ancien hôpital Saint-Michel que vous avez cité Madame, participe aussi d'une volonté d'anticiper les besoins dus au vieillissement en prenant en charge la grande dépendance. Il en va de même avec la rénovation complète de l'EHPAD Anselme Payen qui a fait l'objet d'une partie de votre intervention et la mise en chantier de deux autres EHPAD : celui de Lourmel-l'Eglise qui sera inauguré dans quelques semaines voire quelques jours et celui de la rue Castagnary. Des élus de ce Conseil ont annoncé il y a quelques années un projet supplémentaire d'EHPAD avenue du Maine. Cette proposition mérite notre soutien et d'ailleurs, j'aurais souhaité connaître son état d'avancement. Les hôpitaux Gabriel Pallez et Cognacq-Jay, rénovés eux aussi, mettent à disposition plusieurs centaines de lits pour personnes âgées pour des moyens et longs séjours. Chacun connaît aussi, bien sûr, l'offre de soins palliatifs de qualité exceptionnelle assurés par l'établissement Jeanne Garnier qui est le premier centre de soins palliatifs d'Europe. Je citerai enfin la rénovation de Saint-Jean-de-Dieu pour le grand handicap, celle à venir de Sainte Germaine et mentionnerai également, comme je le disais tout à l'heure, concernant les professions libérales, que j'ai choisi d'affecter un adjoint spécifiquement aux personnes en situation de handicap dans cette municipalité du 15^{ème}.

Je voudrais maintenant aborder le souci de concertation qui est le notre grâce à deux commissions extra-municipales : la première réunit des professionnels de santé et est centrée sur la formation et l'information autour de thèmes relatifs à l'éducation et la santé - notamment la nutrition. Nous avons d'ailleurs, tout au long de cette journée, organisé la journée de la nutrition dans le 15^{ème}, en présentant notamment les résultats du programme Santé et Nutrition qui est organisé en partenariat entre la Mairie de Paris, la Mairie du 15^{ème} et l'Institut Necker ainsi que les préoccupations des professionnels de santé dans l'exercice de leurs métiers. La seconde commission extra-municipale est consacrée plus spécifiquement à la santé mentale afin d'informer et même de former le grand public à des sujets délicats comme les addictions ou autres. Des conférences médicales réunissent en mairie les praticiens, telle celle sur les accidents vasculaires ou l'endométriose récemment. Je tiens moi-même assez régulièrement des petits déjeuners de médecins avec Jean-François LAMOUR, le député du Sud du 15^{ème}, qui vous demande de l'excuser puisqu'il est en déplacement officiel actuellement en Chine et qui appartient lui-même aux professions de santé.

Même si les établissements que j'ai cités font de notre arrondissement une terre d'excellence scientifique et médicale, et que les réseaux ville-hôpital existent, l'adéquation avec la médecine de ville et le rôle propre qu'elle joue pour répondre aux besoins des habitants reste essentielle et doit de surcroît s'adapter aux grandes évolutions urbaines. Paris est le département qui a perdu le plus de médecins ces dernières années, aggravant les inégalités territoriales de santé et d'accès aux soins - Mme BEAUDEAU le rappelait. La Ville de Paris, qui est représentée par M. JOMIER qui va s'exprimer dans un instant, souhaite mettre en place un dispositif contractualisé destiné à faciliter l'installation de professionnels de santé en exercice regroupés en secteur 1. L'idée générale est de lever les obstacles fonciers à l'installation de nouveaux médecins et de professions paramédicales.

Nous avons soutenu cette démarche dans cet arrondissement en écrivant aux bailleurs sociaux afin qu'ils puissent nous signaler le potentiel foncier disponible qui pourrait correspondre à cette politique dans le 15^{ème}. Il est néanmoins, à l'appui de l'intervention de Mme BEAUDEAU, tout à fait regrettable que cet effort que nous soutenons soit contredit par la fermeture des centres de santé conventionnés. Le 15^{ème} est pourtant confronté à une insuffisance d'offre de soins conventionnés depuis la fermeture des centres Anselme Payen et Beaugrenelle. On pourrait ajouter celui de Balard qui existait à la base aérienne 117. Le centre médical Beaugrenelle répondait par exemple depuis 1990 aux besoins de santé de 25 000 patients. Nous demandons que ces deux centres

indispensables pour toute une population du 15^{ème} puissent faire l'objet d'études d'ouverture, tout comme le centre du ministère de la Défense. Le ministre des Armées s'est engagé à le rouvrir lors de l'ouverture de ce ministère dans quelques mois maintenant. Je regrette aussi d'avoir appris qu'à Anselme Payen, que j'ai visité récemment après sa rénovation, le sous-sol actuellement vacant fasse l'objet d'un projet de pharmacie centrale des EHPAD municipaux, ce qui ne me convient pas du tout, je tiens à le dire, et je l'exprimerai fortement au Conseil de Paris. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous n'avons jamais entendu parler de ce projet. Il n'est pas du tout destiné au 15^{ème}. Nous souhaitons l'ouverture d'un centre de santé dans un bâtiment qui me paraît particulièrement adapté.

Voilà ce que je voulais dire de façon un peu générale pour dresser un tableau avant le début de l'ouverture de nos débats sur la politique générale de santé dans le 15^{ème}. Je pense qu'il était utile de faire un état des lieux, d'apprécier aussi les projets en cours comme les besoins encore à satisfaire. Pour poursuivre la série de nos exposés, je passe aussitôt la parole à M. JOMIER. Vous avez la parole.

(Applaudissements)

Monsieur Bernard JOMIER : M. le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. M. le Maire, je voulais d'abord vous remercier pour votre invitation à participer à ce CICA sur une question importante qui est celle de l'offre de soins et de l'évolution de cette offre à Paris.

Votre arrondissement étant le plus important numériquement, il est évidemment particulièrement concerné par cette question. Je voulais d'abord, en introduction, vous prier de m'excuser pour mon retard. Je suis encore médecin en exercice et j'étais retenu par mes consultations. Comme je suis dans le 19^{ème} arrondissement, c'est un petit peu long pour venir jusqu'ici. Nous sommes chacun à un bout de notre belle capitale. J'ai vu dans l'intitulé de votre CICA que l'expression « désert médical » était employée. Paris est-elle en train de devenir un désert médical ? On peut répondre par oui et par non. Pour y répondre plus précisément, il faut entrer un peu plus dans le détail de ce qu'est une offre de soins. Paris est caractérisée à grands traits par une offre hospitalière qui est très importante, la plus importante de France sur un territoire. Cela est du évidemment à la présence de l'APHP historiquement implanté dans Paris, mais également au-delà des frontières du périphérique. On ne peut pas faire abstraction de cette offre quand on analyse l'offre de soins à Paris. Même si elle

n'est pas censée être une offre de premier recours, évidemment, il existe des chevauchements et des continuités qui sont nécessaires et importants.

Concernant l'offre de ville, Paris est caractérisée par une offre importante sur les spécialités en secteur à honoraires libres qui sont très inégalement réparties sur le territoire de la ville. Par contre, on constate un affaïssement de plus en plus préoccupant de l'offre de spécialités en secteur 1 à honoraires opposables et de l'offre de médecine générale puisque - les études l'ont démontré - nous sommes actuellement dans un certain nombre d'arrondissements en-dessous de la moyenne nationale. Le 15^{ème} se situe très légèrement en-dessous de la moyenne. Cette photo ne suffit pourtant pas. Quand on regarde la réalité de la trajectoire de votre arrondissement, vous allez perdre environ 25% de vos médecins généralistes et vous tomberez donc très fortement en-dessous de la moyenne nationale pour arriver à des indicateurs qui sont actuellement ceux du Nord-Est parisien qui sont en plus grande difficulté. Si on veut bien admettre que gouverner, c'est prévoir, il faut agir dès maintenant, parce que sinon dans quelques années les habitants de votre arrondissement n'arriveront plus à trouver un médecin généraliste. Le problème, c'est que, autour du médecin généraliste, tout un système de soins de proximité, tout un maillage territorial dans les quartiers rempli dans des conditions de relations humaines denses est mis en danger. Cela concerne les kinésithérapeutes, les infirmières de ville etc. Ce système de soin de proximité de quartier remplit une fonction médicale, une fonction d'humanité et une fonction - en secteur 1 - de justice sociale puisque chacun peut accéder dans des conditions économiques acceptables à des professionnels de santé qui respectent les tarifs de l'Assurance maladie. Dès le début de cette mandature, j'ai proposé à la Maire de mettre en place une politique d'ensemble pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, et pour revitaliser cette offre de soins en secteur 1. Comment ? En s'appuyant sur trois piliers complémentaires et que je ne veux pas opposer. Je n'ai pas d'abord idéologique pour savoir s'il faut développer uniquement les centres de santé, l'offre de médecine libérale ou les maisons de santé pluri-professionnelles qui constituent les trois piliers. Ils remplissent des missions et répondent à des demandes qui peuvent être différentes. Certaines personnes ont envie d'aller dans un centre de santé consulter ; d'autres ont envie d'aller voir un toubib ou un kiné à côté de chez eux. A chacun son choix. Il faut pouvoir respecter cette diversité. Il existe des professionnels de santé qu'il faut écouter et entendre et qui ont des envies différentes. Certains ont envie d'exercer en libéral ; d'autres d'être salariés. A partir de cette idée de respect de ce que souhaitent les Parisiens et les Parisiennes et les professionnels de santé, et avec la condition d'une offre de soins qui serait dans la justice sociale, nous déployons trois axes.

1. Les centres de santé. Vous l'avez dit, il y a eu sous les mandatures précédentes des fermetures de centres de santé municipaux. Je me suis engagé à ce qu'on ne ferme pas de centre de santé pendant cette mandature. Pour tout vous dire, il en reste six. Une fermeture était programmée dans le 5^{ème} arrondissement à l'Epée de bois. J'ai, dès le début de la mandature, dit à la Maire du 5^{ème} que nous ne fermerons pas l'Epée de bois. Nous travaillons à élaborer un nouveau projet pour ce centre. Je vous rappelle que sur la centaine de centres de santé parisiens, seulement six sont municipaux. L'écrasante majorité des centres sont gérés par des fondations, par des associations, par le privé. Pourtant, il s'agit bien de centres en secteur 1. Il ne suffit donc pas de dire que l'on ne va pas fermer les centres de santé municipaux. Nous allons d'ailleurs augmenter l'offre de soins sur chacun des centres de santé. Quand je vois des centres qui ferment à 16h30 ou 17h, ce n'est pas vraiment adapté à la vie des Parisiens. Si une mairie ne sait pas gérer un centre de santé correctement, il n'y a pas mieux pour le mettre en péril et pour qu'un jour on dise qu'il faut le fermer puisque c'est un gouffre. Nous avons mis en place un programme d'augmentation de l'offre de soins sur chacun des centres de santé. Ils vont tous progressivement fermer à 19h. Cela va être achevé au mois de juin. Nous étendons les horaires de consultation et l'offre par centre. Mais nous nous préoccupons aussi des autres. Je vous le dis. Je suis inquiet - le délégué territorial de l'ARS à côté de moi partage ce souci de l'équilibre de l'ensemble des centres de santé parisiens - du fait que l'ensemble des centres de santé puissent offrir une offre de soins en secteur 1 dans un modèle économique qui soit tenable. Les contraintes qui pèsent sur le monde libéral pèsent en partie sur les centres de santé qui en ont en plus d'autres qui s'ajoutent. Les modes de rémunérations ne sont notamment pas adaptés et rendent précaire leur équilibre économique. Certains responsables de centre de santé dépendant de fondations et du privé viennent me voir pour me dire qu'ils n'y arrivent plus et qu'ils risquent de mettre la clé sous la porte. Nous travaillons avec ces centres pour les maintenir. Bien évidemment, j'accueille de façon très favorable les projets de création de centres de santé. Quand une institution, une mutuelle, une fondation vient me voir en me disant être prête à ouvrir un centre de santé, la Ville de Paris est là pour faciliter, dans la mesure de ses moyens, leur création. Je rappelle aussi qu'entre le 15^{ème} et la partie Ouest du 14^{ème} arrondissement, il existe actuellement une quinzaine de centres de santé. Ce maillage n'est pas négligeable, mais je partage néanmoins votre souci.

2. Les maisons de santé pluri-professionnelles. Vous n'en avez pas actuellement dans le 15^{ème} arrondissement. Ce sont des professionnels libéraux qui se regroupent pour travailler de façon coordonnée avec des objectifs de santé publique qui s'ancrent dans un territoire et qui apportent une offre de soins très

intéressante. Ces projets sont montés par des professionnels. L'Assurance maladie et l'Agence régionale de santé ont leur mot à dire. La Région Ile de France soutient la création de MSP très concrètement par des apports financiers et la Ville de Paris investit également. Il en existe actuellement six à Paris et treize projets sont dans les tuyaux. Il devrait en exister une vingtaine d'ici à la fin de la mandature. Les financements sont prévus pour ces projets. Cela participe également au renforcement de l'offre de soins en secteur 1.

3. Soutenir les professionnels libéraux qui veulent s'installer à Paris. Il s'agit du pilier le plus original et le plus nouveau. Paris ni aucune grande ville en France n'a jamais fait cela. Le problème, c'est qu'un jeune généraliste, un interne qui sort de la fac actuellement - il y en a beaucoup car le numerus clausus est assez élevé en ce moment - ne s'installe pas à Paris. Ils sont seulement 10% à choisir le secteur libéral. On dit qu'ils n'aiment plus la médecine libérale et qu'ils veulent tous être salariés. En réalité, les conditions pour être médecin de ville ne sont plus remplies. Quand on lui dit que pour avoir un local à Paris, il faut soit l'acheter - et donc disposer de centaines de milliers d'euros -, soit payer un loyer prohibitif, sachant que la consultation à Paris est de 23 euros comme à Aurillac - sauf qu'à Aurillac, les charges foncières ne sont pas du tout les mêmes -, le jeune quitte Paris et va voir ailleurs. Quand j'ai pris mes fonctions, le mois d'après, je suis allé voir la présidente de l'Ordre des médecins de Paris qui m'a sorti une feuille en m'indiquant la liste des installations depuis le 1^{er} janvier. On était au mois de mai, il y avait toutes les spécialités et dans la colonne « médecins généralistes », il était indiqué « zéro ». Nous avons convenu avec la Maire qu'il fallait lever le principal obstacle qui est l'obstacle foncier. Il en existe d'autres mais le foncier est le principal. Nous nous sommes dits que pour les aider, il fallait utiliser le levier des bailleurs sociaux qui disposent de locaux, en proposant à ceux qui acceptent de s'installer à Paris des locaux à des prix raisonnables - quelques centaines d'euros chaque mois - en échange de quoi ils doivent s'installer en secteur 1, être regroupés - une pratique moderne de la médecine qui permet de mutualiser les outils -, se soucier de la continuité des soins, de la permanence des soins etc. Nous avons travaillé depuis le mois de juin jusqu'au mois de février avec l'Ordre des médecins, avec l'Agence régionale de santé, avec la Caisse d'assurance maladie, avec les représentants de ces professions, notamment les syndicats de médecins et de jeunes professionnels de santé - infirmières, kinés, sages-femmes -, pour mettre au point ce dispositif qui s'appelle Paris Med'. A condition qu'ils s'installent de manière regroupée - au moins par trois -, avec au moins un médecin généraliste, qu'ils s'engagent à rester quelques années, qu'ils soient en secteur 1, nous leur proposons les locaux. Il fallait que nous soyons légalement autorisés à octroyer cette aide. Nous nous sommes tournés vers l'Agence régionale de santé pour lui décrire notre problème et lui demander quels

quartiers de Paris seraient prioritaires au regard de la faiblesse de soins et dans lesquels elle estimait que la Mairie pouvait intervenir pour déployer ce dispositif. L'Agence régionale de santé a travaillé et a produit une cartographie, de laquelle il ressort que sur les vingt arrondissements parisiens, 14 sont concernés par le dispositif. L'approche se fait par quartier administratif, en raison des données. Vous savez qu'il y a à Paris 80 quartiers administratifs. Vous en avez quatre dans le 15^{ème} et sur ces quatre quartiers, trois sont concernés par le dispositif Paris Med'. Vous voyez que sur 75 à 80% de la surface du 15^{ème} arrondissement, Paris Med' va pouvoir se déployer. Ce dispositif a été adopté par le Conseil de Paris à la quasi-unanimité. Je m'en félicite vraiment. C'est une prise de conscience et une volonté générale de l'ensemble du Conseil de Paris, tous groupes politiques confondus, d'aider les jeunes professionnels de santé à s'installer dans notre ville. L'adoption date du mois de mars. Les candidatures arrivent assez nombreuses. Certains ont déjà exprimé le souhait de s'installer dans le 15^{ème} arrondissement. Nous sommes désormais à la recherche des locaux, par contact direct avec les bailleurs sociaux et évidemment avec les maires d'arrondissement. Nous les invitons à repérer les locaux des bailleurs sociaux d'une surface comprise entre 100 et 150 m² et à nous les signaler. Les premières installations auront lieu très raisonnablement à partir de septembre prochain. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des professions médicales et paramédicales en accès direct : il concerne également les ophtalmologistes, les gynécologues etc. Nous aurons une appréciation quantitative : « combien vont s'implanter réellement ? » ; « cela va-t-il redresser la démographie médicale ? » etc. Les financements prévus sont suffisamment importants pour que cela soit assez significatif, et surtout, je pense que le frein psychologique des jeunes internes peut être levé. Nous allons ainsi recréer un flux d'installation et de l'offre de soins de proximité dans les quartiers qui fasse le lien avec ce qu'est la vie des gens, leurs problèmes de santé au quotidien. En recréant ce maillage fondamental, nous allons également redonner de la cohérence à notre système de santé.

Avec ces trois piliers, nous couvrons l'ensemble de l'offre de soins en ville en favorisant le secteur 1. Se satisfaire d'un système de santé dont les deux pieds principaux sont un système de spécialités à honoraires libres et un système hospitalier, c'est sur le plan sanitaire assez dangereux, sur le plan économique très injuste et, pour la collectivité, très coûteux. On ne peut pas obérer le fait que nous nous trouvons dans une période où les finances publiques ne coulent pas à flot et que nous avons la responsabilité d'utiliser au mieux l'argent public. En revivifiant ce système de soins de proximité, celui-ci aura un impact sur la question des urgences et nous remettrons de l'efficacité en termes de santé et

d'économie et de la justice en terme social. Je pense que c'est pour cela que le Conseil de Paris a été quasi-unanime à approuver ce dispositif. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vous remercie, M. l'adjoint, de vos analyses, de vos explications et de votre présentation de ce dispositif, sur lequel nous comptons beaucoup évidemment, même s'il ne sera pas suffisant. Je passe la parole maintenant à M. Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris pour l'Agence régionale de santé.

Monsieur Gilles ECHARDOUR : Je vais être plus bref que M. JOMIER. Je partage beaucoup de choses qu'il a dites, sur le constat qui, je crois, est de plus en plus partagé par tout le monde. Si il y a bien une raison de se féliciter de ce genre de réunions ce soir, c'est de prendre conscience que ce qu'on appelle le « premier recours », dans un vocabulaire assez nouveau, a besoin d'être revivifié. Cette idée n'est absolument pas partagée partout, notamment à Paris, puisqu'une partie des gens pensent qu'il existe de tout à Paris en quantité. L'idée même qu'on manque de médecins à Paris dans certaines activités est une idée qui ne s'impose pas à tout le monde aujourd'hui.

Nous nous doutions, depuis un petit moment, de cette fragilité notamment et particulièrement de la médecine générale puisque Paris est une terre de spécialistes et parfois une terre de certaines spécialités. Un quart des spécialistes à Paris sont des psychiatres - chose peu connue. La difficulté à penser l'avenir de la médecine générale tient en deux ou trois données assez simples. La première, c'est que le tiers des médecins installés aujourd'hui vont quitter leur activité dans les cinq années qui viennent. Comme vous le voyez, vous l'entendez, et vous le savez de plus en plus, les jeunes ne s'installent pas dans les conditions qui leur sont proposées. Si nous ne faisons rien, nous allons vers une situation critique déjà observée - pas forcément sur des moyennes d'arrondissement qui restent relativement conséquentes - dans des zones fines. C'est une des raisons pour laquelle nous avons voulu raisonner par subdivision des arrondissements. Nous avons en réalité raisonné sur des niveaux plus fins encore mais qu'il est impossible de présenter sur des cartographies telles que celles que nous utilisons.

Le risque existe et est déjà observé dans certains arrondissements d'une diminution croissante de médecins généralistes. Nous avons cru pendant très longtemps que tout cela n'était pas très important et que les gens pourraient à la limite avoir recours aux spécialistes et à l'hôpital. Cette idée est aujourd'hui totalement combattue puisqu'on sait de plus en plus que le nombre de malades le plus élevé est celui des malades âgés, poly-pathologiques et avec des maladies

chroniques. Ces gens-là ont, quoiqu'il arrive, besoin d'un médecin généraliste pour un tas de raisons qu'on pourrait développer. L'idée qu'on puisse se passer de médecins généralistes, ce qu'on a parfois entendu dans le passé, fait je crois place dorénavant à la reconnaissance du caractère indispensable de ce médecin comme premier recours et accompagnant médical permanent de tous ceux qui ont des maladies au long cours et liées au vieillissement. Évidemment, nous avons toujours besoin de spécialistes, mais il se trouve que nous en manquons moins, bien que nous en manquions parfois dans des conditions d'accès économique facilitées. Nous sommes conscients de cela. Nous avons donc participé à l'élaboration du plan qui vient de vous être décrit. Je réaffirme au nom de l'Agence que ce que nous cherchons à faire, ce n'est pas de privilégier un mode d'exercice, un type d'activité ou un type d'installations sur un autre. Nous sommes une grande ville, une capitale, et tout le monde a sa place, quelque soit les choix souhaités par les malades d'un côté et par les professionnels de l'autre. Paris doit disposer de centres de santé qui marchent, de gens qui, le cas échéant, continuent à exercer de manière totalement isolée et puis de structures regroupant, sous des formes diverses, des professionnels de santé qu'ils soient médecins ou non. La question est de savoir si ce plan va réussir et si les installations à Paris vont renaître. Cette question est assez combattue avec des prises de position assez tranchées entre un camp des optimistes et un camp des pessimistes. Les pessimistes disent que les jeunes ne veulent plus s'installer et travailler comme leurs prédécesseurs, qu'ils veulent tous être salariés etc. Rien de tout cela n'est totalement certain.

Il se trouve que je suis dans le camp des optimistes et que je vais vous en donner deux ou trois raisons.

La première des raisons est le nombre de jeunes médecins en cours de formation. Pendant longtemps, une règle voulait qu'on limite le nombre de médecins en formation. Celui-ci est tombé très bas et on s'est rendu compte de l'erreur de ce choix il y a à peu près dix ans en essayant de le rééquilibrer. Aujourd'hui, il y a 1 800 jeunes médecins en médecine générale en formation en Ile-de-France. Ces jeunes vont commencer à sortir en nombre. La question des années passées a été celle d'un retard dans l'installation mais également d'un nombre relativement faible de gens sortant formés. Cela était empiré par des choix d'exercice professionnel ouverts dans des spécialités accessibles à la médecine générale. Pour une partie, ces choix sont désormais occupés : les jeunes médecins généralistes qui sortent vont beaucoup plus que par le passé exercer un métier de médecin généraliste. Néanmoins, il faut avoir en tête les exigences de ces jeunes. Ces exigences sont de ne pas exercer dans les conditions de ceux qui ont quitté. Il faut donc leur présenter - le plan Paris Med'

constitue en cela un élément d'attraction - des conditions d'exercice qui les libèrent des soucis comme celui de trouver des locaux à des prix raisonnables et de travailler ensemble. Ils sont plus désireux de travailler à plusieurs médecins et avec d'autres professionnels paramédicaux. Ils sont acquis à d'autres idées de partage de système d'information. Il se trouve aussi qu'ils sont bien formés et qu'ils sont heureux d'exercer le métier pour lequel ils ont été formés.

Tout cela constitue des atouts que nous n'avions pas forcément ces dernières années et je pense donc pour cette raison que les jeunes qui vont exercer la médecine générale seront plus nombreux demain qu'hier. Encore faut-il savoir les attirer. Pour être franc, tous les territoires sont en compétition les uns avec les autres en cela. Nous aurons sans doute à gérer cette compétition en matière d'attractivité. Je ne crois pas qu'il existe un risque de ne plus avoir de médecins généralistes à Paris. Je ne dirais pas la même chose, malheureusement, de certaines zones rurales éloignées parce que les jeunes médecins sont des citadins ; ils ne connaissent pas la vie rurale pour la plupart ; ils ont été formés dans les grandes villes : leurs conjoints exercent un métier similaire au leur ; et il y a plus de chances qu'ils trouvent un débouché professionnel dans une grande métropole qu'éloignés d'une réalité citadine.

Je ne suis pas d'un optimisme béat sur la totalité de la couverture de toutes les zones de l'Ile-de-France. A Paris comme en Ile-de-France, il y a et il y aura plus de médecins au centre que sur les pourtours. Si Paris tire son épingle du jeu, cela évitera une crise démographique en la matière. Nous avons besoin de toutes les énergies pour réussir en cela. Tous les modes d'exercice auront leur place, toutes les bonnes volontés également. Si nous voulons éviter des difficultés importantes, il est bon que l'on sache débattre de ces sujets, être accueillant pour ceux qui veulent venir ; qu'on les écoute, qu'on les comprenne et qu'on les accompagne pour ceux qui iront jusqu'à avoir des projets.

Monsieur le Maire : Je vous remercie M. ECHARDOUR. Après ces deux exposés particulièrement utiles et qui répondaient partiellement à la question posée, il nous reste à entendre M. Roland MASOTTA, directeur du centre de santé Jacques SENET.

Monsieur Roland MASOTTA : Bonsoir, on m'a demandé aujourd'hui d'intervenir pour expliquer ce que sont les centres de santé. Je crois que cela a été très largement fait. Je ne reviendrai pas sur les attributions des centres, sauf à ajouter qu'elles sont issues de la loi HPST de 2009. Vous avez peut-être omis d'indiquer qu'une des attributions a trait aux programmes d'éducation thérapeutique que nous mettons en place : tel est le cas du centre que je dirige.

Pour revenir sur ce qu'a dit M. ECHARDOUR, je ne voudrais pas être pessimiste mais j'aurais plutôt une attitude réaliste par rapport à la gestion des centres. Je partage le point de vue de M. JOMIER sur la nécessité qu'il y a à Paris de travailler avec tous les acteurs, car nous sommes tout à fait complémentaires. Vous avez évoqué le soutien que vous souhaitiez apporter aux libéraux et vous avez indiqué l'obstacle le plus important qui est le foncier. Sachez que nous avons exactement le même problème concernant les centres de santé. Je pourrais vous citer l'exemple d'un centre dans le 13^{ème} arrondissement qui sera ouvert au mois de novembre de cette année. Vous pourrez vous y rendre sans difficulté. Ce projet est porté depuis plus de trois ans avec des difficultés très importantes.

Je vais parler plutôt de ce que sont les centres mutualistes, qui existent à Paris à côté des centres municipaux et associatifs et qui offrent souvent des soins plus importants et diversifiés que les centres de santé municipaux.

Le centre que je gère est situé effectivement dans le 15^{ème} arrondissement. Il s'agit d'une structure bien plus importante que les centres dont vous avez parlé. Le mien fait 3 000 m². L'année dernière, nous avons accueilli 70 000 patients et réalisé 250 000 consultations médicales. Sur ces 70 000 patients, 13 000 résident dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. Sachez qu'effectivement nous avons, pour répondre aux demandes de l'ARS, élargi nos plages d'ouvertures : nous sommes ouverts en semaine de 08h15 à 19h30 et depuis 13 mois le samedi matin de 08h30 à 13h30. J'observe malheureusement que ce n'est pas forcément les riverains du 15^{ème} arrondissement qui fréquentent le plus le centre le samedi, alors que cette ouverture leur était destinée. En attendant que d'autres centres ouvrent, sachez que cette structure est présente avec une offre de soin très importante : 150 médecins et dentistes y travaillent. Des partenariats très forts ont été passés, notamment avec l'hôpital Saint-Joseph situé dans le 14^{ème} arrondissement, ce qui permet à des patients d'être pris en charge de manière globale, en amont par le centre, et en aval par l'hôpital, avec un retour du patient dans le centre après l'intervention. Nous avons également un partenariat fort avec une structure d'imagerie médicale qui vient de faire l'acquisition d'une IRM de dernière génération dans le cadre d'un agrément qui nous a été accordé par l'ARS d'Ile-de-France il y a maintenant un peu plus d'un an et qui a été porté par mon centre et cette structure. Cet agrément permet à tous les patients du centre d'être pris en charge en secteur 1 intégral pour passer des IRM. Sachez que l'offre peut effectivement être étoffée. La mutualité que je représente met aujourd'hui en place des dispositifs très volontaristes d'ouverture de centres de santé. J'ai évoqué l'ouverture d'un centre dans le 13^{ème} arrondissement à la fin de l'année. Nous sommes aujourd'hui en discussion avec la Mairie du 10^{ème} arrondissement et j'envisage aussi l'ouverture d'un centre dans le 14^{ème}. Nous

mettons aussi en place des partenariats avec l'hôpital Necker. Nous avons des discussions déjà avancées notamment sur le pôle ophtalmologique. Sachez que cette offre est à votre disposition sans difficulté. Peut-être que les Franciliens pensent que les centres de santé mutualistes - c'est peut-être pour cela que M. JOMIER ne les pas cités - sont uniquement ouverts aux patients mutualistes. Ce n'est pas du tout le cas. Ils sont ouverts à tous les publics. Il n'y a pas de fatalité à gérer des centres déficitaires - c'est le cas de 70% des centres de santé. Ce n'est pas le cas du centre mutualiste que je gère. Nous dégageons des résultats qui permettent de réaliser des investissements forts en matière médicale. Je pense que j'ai évoqué le centre et l'offre de soin que nous pouvons mettre à disposition plutôt que l'offre de santé parisienne qui a très largement été évoquée.

Monsieur le Maire : Merci pour cette proposition complémentaire qui nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement des centres de santé mutualistes. Avant de vous passer la parole mes chers collègues, et au public, je cède la parole à Mme COSTA qui représente la Direction générale de l'APHP, pour ce qui concerne plus particulièrement peut-être les réseaux ville-hôpitaux et pour répondre peut-être sur la question des urgences posée par Mme BEAUDEAU.

Madame Anne COSTA : Je pourrais répondre à toutes vos questions si vous le souhaitez. Je ne prétends pas répondre à la question de la médecine de type ville mais partager avec Gilles ECHARDOUR la nécessité de ces médecins de ville. Je rappelle que nous sommes l'hôpital universitaire de Paris-Ouest puisque nous regroupons désormais l'hôpital de Pompidou, Vaugirard et Coeuron-Celton qui est situé dans le 92. Nous avons une mission d'enseignement et de recherche à laquelle sont adossées des activités d'expertise. Nous avons en moyenne deux tiers d'activité d'expertise, centrés sur les cancers et les maladies cardiovasculaires depuis leur prévention jusqu'à leurs stades terminaux. Nous avons quand même un tiers de notre activité plutôt centrée sur la proximité, c'est à dire le service rendu à la population de nos arrondissements, à savoir les arrondissements de Paris et le Sud du 92. Nous avons à titre d'exemple 17% de recrutement sur le 15^{ème} arrondissement. 71% des patients qui sont hospitalisés à Vaugirard sont issus du 15^{ème}.

Nous sommes donc forcément un vrai acteur de santé pour la médecine spécialisée mais également pour deux domaines qui sont au cœur de nos préoccupations aujourd'hui :

- la gériatrie : nous avons environ 300 lits dans le 15^{ème} pour des soins de longue durée, de suite et de réadaptation, et nous allons augmenter la capacité cette année de 10 lits pour la gériatrie aigüe ;
- les urgences : nous n'avons pas de débordement des urgences au quotidien au jour d'aujourd'hui. En terme de passage, notre activité est quasi-stable avec une augmentation de 1% ou 2% par an. Nous rencontrons ponctuellement des difficultés dans des périodes de forte tension constatées sur l'ensemble de la place de Paris, notamment l'hiver. On peut constater alors une saturation, un certain délai, mais surtout un délai à l'hospitalisation. Aux urgences, un patient est vu par l'infirmière d'accueil et d'orientation en 12 minutes en moyenne. Il est vu en moyenne en 1h30 par un médecin. Bien entendu, la durée du soin est beaucoup plus longue derrière, puisqu'il peut y avoir des examens complémentaires. Cela reste donc acceptable.

Contrairement aux idées reçues, nous n'effectuons pas beaucoup de consultations médicales. Nous faisons environ 10% de missions qu'on pourrait estimer comme ne relevant pas de notre mission propre. C'est peut-être déjà trop mais ce n'est en tout cas pas l'idée qu'on peut voir véhiculée quelques fois. Nous avons enfin depuis trois ans, avec notamment l'arrivée de Philippe JUVIN, fait beaucoup progresser la qualité de ces prises en charge à plusieurs niveaux et à plusieurs étapes qui ne sont pas terminées. En premier lieu, nous avons restructuré nos locaux et la filière d'entrée en adoptant une méthodologie par niveau d'urgence plutôt que de distinguer le chirurgical et le médical. Nous avons pu ainsi mesurer l'amélioration de nos délais. Nous poursuivons ces améliorations par un projet de restructuration architecturale de nos urgences.

Nous avons donc une activité de gériatrie aigüe et de gériatrie en soins de suite avec 300 lits et, essentiellement, une prise en charge de patients du 15^{ème} dans le 15^{ème}. Nous avons également des activités complémentaires avec la psychiatrie du sujet âgé et des centres d'addictions.

Je pense que nous offrons donc à la fois ce double aspect de proximité et de centre de référence. Enfin et pour terminer, toujours avec Philippe JUVIN et Jacques POCHON - le chef du service de médecine interne -, nous avons renoué un lien avec la médecine de ville. Comme le disait tout à l'heure Gilles ECHARDOUR, nos patients ne naissent pas à l'hôpital Georges Pompidou et ne sont pas destinés à rester pris en charge par nous mais bien par la médecine de ville - qu'elle soit généraliste ou spécialiste. Un des enjeux de la médecine actuelle sont les patients chroniques et l'observance de leurs traitements. Les médecins de ville jouent donc pour nous un rôle absolument essentiel dans la

qualité de la prise en charge. Nous avons développé plusieurs axes d'effort : des conférences proposées régulièrement aux médecins de ville ; un numéro de téléphone dédié aux urgences et à la médecine interne ; des efforts sur les comptes-rendus d'hospitalisation et la mise en place d'un call center pour l'ensemble de notre établissement qui verra le jour au mois de septembre afin d'améliorer la réponse téléphonique aux demandes de rendez-vous.

Monsieur le Maire : Merci de ces précisions. Je crois que nous avons désormais un tableau assez exhaustif. Vous avez maintenant la parole. Je vais d'abord faire un premier tour de table auprès des élus qui souhaiteraient s'exprimer et je cèderai ensuite la parole à la salle. Qui souhaite prendre la parole parmi nos collègues ? Mme LAVERDANT.

Madame Ariane LAVERDANT : Merci. Cette réunion représente pour moi l'occasion de rappeler que les inquiétudes des professionnels que nous avons rencontrés durant nos différents événements rejoignent totalement celles des habitants. Les professionnels libéraux que nous avons rencontrés nous ont fait part de leur inquiétude sur les conditions d'exercice de leur profession, eu égard notamment à la réforme TOURAINE à venir. Cela les chagrine. Ils se demandent comment ils vont pouvoir continuer à exercer leur profession dans le 15^{ème} dans une bonne situation et pouvoir répondre à la demande de leurs patients en maintenant en même temps la qualité de leur entreprise.

Monsieur le Maire : Merci. Mme CEYRAC.

Madame Sylvie CEYRAC : Je voudrais savoir pourquoi on ne parle jamais, d'une part, du centre de santé de la MGEN rue de Vaugirard et, d'autre part, de la rue Miollis. Il existe encore dans le 15^{ème} de petits dispensaires avec des personnes qui vont à domicile faire des soins. Ce sont en général des religieuses. Concernant Anselme Payen, nous avons alerté depuis le début des travaux sur le devenir de ce centre. La DASES est toujours restée extrêmement vague et totalement imprécise. On m'a répondu plusieurs fois « on ne sait pas », « on va voir » etc. Désormais, le centre est tout à fait rénové, l'EHPAD est magnifique et nous avons beaucoup de chance de l'avoir dans notre arrondissement. Les locaux existent. Pour l'instant, ils sont inoccupés mais il n'y avait aucun budget particulier pour remettre en route un centre de santé, qui était très apprécié auparavant dans le quartier et au-delà dans le 15^{ème} et plus particulièrement pour les personnes un peu âgées. Nous avons plus de 50 000 personnes qui ont plus de 55 ans. Je ne comprends pas ce qui a pu faire que ce centre ne rouvre pas.

Monsieur le Maire : Nous allons passer maintenant la parole à ceux qui souhaiteraient s'exprimer dans le public. Je vous demanderai de vous présenter et d'être assez bref parce que vous êtes nombreux. Nous allons peut-être prendre une série de questions auxquelles répondront les différentes personnes qui sont à la tribune. Cela peut être aussi des observations bien entendu. Madame.

Une dame du public : Bien que propriétaire dans le 15^{ème} arrondissement, je vais vous parler d'un problème au centre mutualiste Europe rue d'Amsterdam où je me fais soigner depuis 1962. Ce centre était tout à fait normal et accueillait pas mal de personnes. M. ECHARDOUR et M. MASOTTA, nous avons désormais des gens qui arrivent des départements du 93 et du 95, dans lesquels certaines banlieues sont des déserts médicaux - je pense notamment à Saint-Ouen. Chez les généralistes et en chirurgie ambulatoire, nous connaissons des problèmes qui se résolvent de temps à autre par des coups de cutter avec des gens qui arrivent à cinq alors qu'un seul se fait soigner. Nous avons droit à la dinette à partir de 13h et au gouter à 15h. Ma question, c'est qu'il existe un désert médical en banlieue et que Paris est déjà saturée.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. C'est important d'ailleurs. Monsieur.

Monsieur Jean-Pierre PROST : Mesdames et messieurs, bonjour. Je suis président de l'amicale des kinés du 15^{ème}. J'ai bien entendu tous ces beaux projets que vous proposez et j'espère qu'ils vont se réaliser. Je voudrais rappeler qu'il ne faut pas oublier les professionnels de santé qui travaillent actuellement et qui sont en grande difficulté. Je voudrais également évoquer le sujet des soins à domicile. Nous maintenons, kinés, infirmiers, médecins, beaucoup de patients à domicile, des personnes âgées ou des grands paralysés. Nous n'avons que des problèmes de circulation : nous avons eu encore une consœur qui, faisant des soins à domicile, a pris un PV sur un emplacement de livraison et s'est vue retirer son véhicule malgré son caducée de l'Ordre. Il faut peut-être avoir une politique générale et ne pas oublier tous ces professionnels. Un kiné va faire un soin de santé à 16,13 euros plus 2,50 euros de déplacement. Comment voulez-vous que nous le fassions dans des villes où nous avons des loyers professionnels qui sont énormes ?

Monsieur le Maire : Parfait, merci. Madame.

Une dame du public : Bonsoir, j'ai une interrogation. J'étais mariée à un médecin et j'ai travaillé avec lui comme secrétaire. Cette hémorragie dont vous parlez existe depuis les années 80. Les médecins se sont coordonnés ainsi que

l'Ordre des médecins pour faire un tract que je n'ai pas retrouvé pour informer la population de ce qui arrive et de ce dont vous parlez aujourd'hui. Effectivement, il n'y aura plus de médecins généralistes dans Paris. C'était prévu depuis des années. Comment se fait-il qu'on en arrive maintenant à s'en occuper alors que cela dure depuis les années 80 ? Je conclurai en disant qu'un pays qui n'est pas en bonne santé ne peut pas travailler.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas faux. Merci de ces observations de bon sens. Monsieur.

Un monsieur du public : J'habite le quartier Saint-Lambert. Mes questionnements s'adressent principalement à M. JOMIER ce soir. Je me félicite que le constat soit partagé que nous sommes dans une situation - y compris dans le 15^{ème} arrondissement - très difficile et qui menace de l'être encore plus dans un bref délai pour la médecine de premier recours. En ce qui concerne l'expression de « désert médical », nous ne sommes pas dans la situation d'Aurillac, mais il faut aussi penser que ce « désert médical » se trouve également dans les têtes, chez les personnes les plus vulnérables qui sont aussi les personnes les plus pauvres, les plus âgées ou les plus fragiles qui, quand elles perdent leur accès de proximité au médecin qu'elles rencontraient dans un centre de santé ou à leur médecin généraliste de secteur 1 se retrouvent dans une situation d'isolement. Je me félicite d'abord de ce constat qui implique - et la réunion de ce soir en est le lieu - que vous trouviez des réponses.

Concernant la question des urgences, il y a eu effectivement à Pompidou - j'y ai fait un petit séjour au mois d'août - une amélioration de la gestion de la pénurie. Mais nous sommes quand même dans un cadre de pénurie. Il y a deux ou trois ans, un rapport de la Cour des comptes indiquait que nous étions à 203% de sur-occupation, même si les professionnels et l'organisation de l'hôpital faisaient de leur mieux.

Si on veut qu'il y ait moins de monde aux urgences dont les cas ne correspondent pas à des soins d'urgence, on a besoin d'un soin régulier, permanent pour les personnes les plus fragiles avec une médecine de proximité de secteur 1 à travers les centres de santé.

J'aurais une petite réflexion par rapport à ce que M. le directeur du centre de santé issu du mouvement syndicaliste et mutualiste des PTT a dit. Le terme « centre de santé » peut recouvrir des réalités différentes. J'ai entendu le mot « IRM ». Je trouve qu'il serait normal que l'IRM soit à l'hôpital et que le centre

de santé soit quelque chose de mutualiste, d'intermédiaire, de non-lucratif mais quand même de secteur privé, situé entre l'hôpital et la médecine de proximité.

M. JOMIER a reconnu le problème et a cité trois solutions. Mais je suis un peu frappé de son enthousiasme devant la troisième solution qui est complètement à contre-courant : donner le maximum à la médecine libérale dont même les jeunes médecins ne veulent pas en accompagnant la spéculation immobilière dans notre arrondissement notamment et à Paris. Je n'oppose aucune des trois solutions, mais je trouve complètement disproportionné que ce soit la troisième solution qui soit mise complètement en avant par la Municipalité de Paris qui se dit de gauche - encore que ce soit une notion très relative. Moi je pense qu'il existe des choses immédiates à faire dans le 15^{ème} arrondissement et dans nos quartiers : c'est la question des centres de santé. On a parlé des personnels et des jeunes médecins. Mais 80% des jeunes médecins ne souhaitent pas s'installer en libéral parce que les conditions de travail, d'exercice de leur pratique sont bien meilleures, y compris en termes de temps de travail, lorsque l'on est dans un cadre où l'on n'est pas uniquement au rendement. Qu'une collectivité promeuve ce type de solutions, je trouve que c'est bien. Ce serait très bien notamment que Paris montre l'exemple dans ce domaine.

Evidemment, l'immobilier est extrêmement cher. Mais en ce qui concerne les centres de santé dont Mme BEAUDEAU a parlé tout à l'heure avec grande justesse, nous n'avons quand même, en l'occurrence, pas beaucoup de problèmes. En ce qui concerne Anselme Payen, je découvre avec effarement que ce qui a été prévu et conçu. M. le Maire du 15^{ème} nous a relayé la promesse que ce centre de santé existerait. On nous parle maintenant d'une pharmacologie générale. Mais non. L'espace existe. La municipalité a-t-elle décidé qu'elle ne serait plus un acteur et qu'elle ne recourrait plus qu'au privé dans tous les cas pour les centres de santé ? J'en ai un peu peur quand je lis Le Parisien et quand je rentre en contact avec mes camarades syndicalistes de Sarcelles devant la disparition et le meurtre de la Maison de retraite Le Cèdre Bleu à Sarcelles. Il y a une politique à ce sujet qui m'interroge.

En ce qui concerne Beaugrenelle, écoutez, nous sommes tous témoins de l'opération. 450 millions de plus-value. Et il n'y a pas la place pour faire 300 ou 400 m² ? Là, c'est n'importe quoi. C'est pour cela que je m'adresse à vous M. JOMIER. J'ai constaté que vous aviez un discours différent de celui de M. LE GUEN. Vous ne mettez pas les différentes réponses en concurrence. M. LE GUEN a dit : « moi, je ne veux que du libéral ». Il a répondu avec un mépris absolu au vœu de la Municipalité du 15^{ème} il y a un an et demi. Il y a un changement de ton. Je le note et l'apprécie. Je pense qu'il faut aller plus loin et

prendre maintenant des engagements pour ce qui est le plus facile dans le cadre de la politique que vous promettez de défendre qui est : rouvrir immédiatement le centre Anselme Payen et demander gentiment aux dirigeants du centre Beaugrenelle et aux promoteurs qui contrôlent une grande partie du front de Seine comment ils vont pouvoir nous trouver l'endroit où installer un centre de santé qui peut être associatif - je préférerais municipal. C'est un besoin. Les chiffres ont été rappelés : 23 à 25 000 personnes, avez-vous dit M. le Maire.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire : Je vous le répète, le public n'est pas autorisé à manifester son approbation ou sa désapprobation dans la salle ; il s'agit du règlement intérieur de tous les arrondissements et de tous les conseils municipaux. Je le redis. Merci de ne plus vous exprimer et d'écouter ou de prendre la parole simplement. Peut-être une dernière intervention pour cette série de question, après laquelle les différentes personnalités qui se trouvent autour de cette tribune répondront.

Madame PICHARD : Je m'appelle Mme PICHARD et j'ai eu l'occasion de vous rencontrer M. le Maire dans le cadre de l'hôpital Necker où je suis responsable de bénévoles. Ma question est assez pratique. Lorsque l'on est malade dans le 15^{ème} et que l'on ne peut pas se déplacer soit vers un centre de santé, soit vers un médecin libéral, il y a de moins en moins de médecins qui se déplacent. Par ailleurs, si vous tombez malade un jour férié et que vous avez une grippe ou une gastro, le réseau SOS médecins marche assez bien. Nous n'avons pas beaucoup parlé de ces aspects. Cela ne nécessite pas d'aller aux urgences à l'hôpital. J'avoue que je l'évoque parce que j'ai eu l'occasion d'y recourir. Quel est l'avenir de ce type de réseau pour venir prendre soin de malades qui n'ont pas à aller à l'hôpital, qui peuvent rester chez eux ? Qui peut les soigner ?

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons répondre à cette première série de questions. M. JOMIER.

Monsieur Bernard JOMIER : Merci M. le Maire. Merci pour vos nombreuses questions. Je vais d'abord répondre sans détour à la question d'Anselme Payen. Je pourrais très tranquillement vous dire : « Cela a été fermé avant que je prenne mes fonctions en septembre 2012. Je suis désolé, au revoir. » Je vais assumer et vous dire pourquoi ce n'est pas logique de rouvrir à cet endroit là ce centre-là. D'abord parce qu'un centre en sous-sol, qui n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap ou pour lesquelles il faut réaliser des travaux de mise en accessibilité qui sont coûteux, c'est quelque chose qu'il vaut mieux

éviter. Deuxièmement, avant le moment où il a été fermé, en 2011, ce centre a effectué 10 926 actes. Un médecin généraliste qui a une activité moyenne fait 3 000 à 3 500 actes par an, et, s'il a une grosse activité, en réalise 5 000 ou 6 000. Vous voyez l'offre que cela représente. L'activité était très faible. On estime qu'en dessous de 30 000 actes, on arrivera de toute façon pas à avoir, non pas un équilibre mais un déficit acceptable pour un centre de santé. On était donc très loin de la jauge nécessaire. Quand je vous parle de la création de treize maisons de santé pluri-professionnelles à Paris, chacune représente 20 000 à 30 000 actes par an. Chaque cabinet Paris Med' représentera autour de 10 000 actes par an, ce qui constituait l'activité d'Anselme Payen. Quand vous allez avoir plusieurs dispositifs de cabinets Paris Med', vous aurez plusieurs fois 10 000 actes par an qui seront proposés à la population. Moi je veux bien qu'on se polarise sur la symbolique d'un lieu où il y avait 10 000 actes qui étaient réalisés. Mais ce n'est simplement pas raisonnable.

(Intervention hors-micro)

Non, je ne tire rien vers le bas, je tire vers le haut ; je vous propose de remplacer ces 10 000 actes qui ont disparu avant que je prenne mes fonctions par des dispositifs qui en généreront plusieurs dizaines de milliers. Je tire vers le haut. Quand la délibération Paris Med' a été votée en Conseil de Paris, elle ne l'a pas été avec des principes mais avec un budget mis en face qui est de plusieurs millions d'euros. Le dispositif sur les centres de santé représente également des investissements. Je vous parlais de l'Épée de bois. La Maire du 5^{ème} sait quel est le montant - plusieurs centaines de milliers d'euros - qui va être réinvestit dans ce centre de santé. C'est le cas dans les autres centres de santé de la ville. Les maisons de santé pluri-professionnelles représentent elles aussi plusieurs millions d'euros. C'est quelque chose qui est important et qui va générer sur le territoire de la ville des centaines de milliers d'actes en secteur 1. Le 15^{ème} arrondissement va bénéficier de bien plus que des 10 000 actes qui étaient réalisés dans ce centre. J'entends très bien que ce n'était sans doute pas satisfaisant de le fermer mais je ne m'attarde pas sur ce passé-là, je m'attarde à augmenter l'offre de soins en secteur 1 dans l'ensemble des arrondissements qui en ont besoin.

Concernant le centre médical Europe, ce que vous dites est très juste : il y a au delà du périphérique de vrais déserts médicaux. En Seine-Saint-Denis, pour d'autres raisons, qui sont essentiellement des raisons de sécurité, les professionnels ne veulent plus s'installer ou dévissent la plaque et s'en vont carrément. Ils désertent des communes entières. Les maires peuvent toujours utiliser l'outil foncier, les professionnels ne veulent plus exercer du tout. Il

n'empêche qu'il faut bien travailler avec eux. Il faut aussi accepter, chère Madame, quand on construit un grand hôpital Nord à Paris parce qu'il faut investir sur le Nord de Paris, que celui-ci dépasse le périphérique, et qu'il soit installé à Saint-Ouen et plus à Bichat dans le 17^{ème} arrondissement. Il faut accepter de faire mentalement ce franchissement du boulevard périphérique. Quand je prends position avec la Maire de Paris pour dire que c'est un bon projet d'installer un nouvel hôpital au-delà des frontières de la ville, c'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de maires qui l'acceptent. Mais c'est une bonne décision qu'ont prise le directeur de l'APHP et la collectivité médicale de l'APHP de créer un hôpital très important, d'excellence et de proximité, de l'autre côté du boulevard périphérique, en maintenant sur le site de Bichat-Claude-Bernard une offre hospitalière qui corresponde aux besoins de santé des habitants du 17^{ème} arrondissement. Je crois qu'il faut avoir une cohérence d'ensemble du discours.

Je dirai aux collègues kinésithérapeutes que d'abord, les kinés ont les mêmes problèmes et font partie du dispositif Paris Med'. Nous avons déjà des candidatures de kinés d'ailleurs. La problématique des soins à domicile fait que oui se déplacer est compliqué. Je rappelle que les pouvoirs de police n'appartiennent pas à la Mairie mais au préfet de police. Le caducée des médecins, délivré par l'Ordre des médecins, fait l'objet de tolérance du Préfet de police avec lequel nous avons des échanges réguliers. La dernière réunion que j'ai eue récemment avec l'Ordre des médecins, les sages-femmes, les représentants des kinés et mon collègue chargé des transports date d'il y a deux mois à ce sujet. Il faut que les professionnels du domicile puissent se déplacer dans de bonnes conditions. Mais les professionnels de santé sont également les premiers concernés par la résolution d'un problème qui nous concerne tous et qui est celui des déplacements liés à la pollution. Nous devons pouvoir bouger sans générer de pollution. Je le rappelle juste.

Quelques mots sur la question des urgences. C'est vrai que la directrice de l'HEGP n'a pas un hôpital dont les urgences sont saturées et peut s'en féliciter. Ce n'est malheureusement pas la situation sur le territoire parisien. La Maire de Paris s'est engagée à travailler à une division par deux du temps d'attente aux urgences, objectif affiché également par le directeur général dans le plan stratégique de l'APHP avec un certain nombre de mesures. La question se pose de l'organisation des urgences et de l'aval des urgences, ce qu'a bien montré il y a un an et demi le rapport du professeur CARLI qui est chez vous je crois. Mais là, nous souhaitons nous attaquer plus fermement à la question de l'amont des urgences. Du fait de l'évolution du système de santé, de l'affaissement du tissu urbain et des comportements qui ont évolué, dès qu'on a un problème de santé, on a tendance à aller à l'hôpital. Et il est vrai que lorsqu'un enfant a une otite, qu'il

a mal à l'oreille, qu'il hurle avec 39° le samedi à 19 heures, on ne sait plus où aller; il y a SOS médecins, mais ce service est coûteux. Il n'y a donc pas tant de réponses que ça. Mais il n'est pas normal de devoir aller aux urgences d'un hôpital parce qu'un enfant a une otite. Une réponse en ville doit exister. Dans le dispositif Paris Med', tous les jeunes qui vont entrer prennent notamment des engagements sur leur participation à la permanence des soins ambulatoires et l'émergence des maisons médicales de garde - il en existe déjà une demi-douzaine à Paris qui se renforceront. Nous allons renforcer ces dispositifs en lien avec l'Agence régionale de santé et l'APHP, puisque la Ville de Paris a passé une convention avec l'APHP qui a été récemment approuvée par le Conseil de Paris et qui contient notamment des dispositions sur cette question.

Je terminerai par la dernière interpellation : « J'ai entendu dire que les jeunes généralistes ne voudraient pas s'installer à Paris ». C'est inexact. Ce n'est même pas une question. Gilles ECHARDOUR a dit qu'il était optimiste. Moi je ne suis ni optimiste, ni pessimiste, je regarde la réalité des faits. Ce que je constate, c'est qu'alors qu'il y a eu très peu d'information pour le moment sur ce dispositif, il y a déjà trente jeunes médecins qui ont postulé pour entrer dans Paris Med'. Je vous disais qu'en 2014, en six mois, il y avait eu zéro installation de généralistes à Paris. Il y en a déjà une trentaine qui disent qu'ils veulent entrer dans ce dispositif. Je demande juste qu'on se donne rendez-vous dans un ou deux ans - dans deux ans nous devons faire de toute façon un premier bilan - et on verra bien. Mais je pense que s'ils ne s'installent pas en libéral, ce n'est pas parce qu'ils n'aiment pas le libéral, c'est parce que les conditions d'exercice en libéral ne sont pas bonnes et je redis que oui, je n'ai pas d'idéologie en la matière. Il faut des centres de santé et des médecins salariés parce que cela correspond à ce qu'ils souhaitent. Je n'ai pas d'idéologie Monsieur mais j'ai des valeurs. Mes valeurs, c'est que chaque Parisien puisse accéder à des soins dans de bonnes conditions, ce qui ne veut pas dire défendre tel ou tel mode d'exercice. Un médecin libéral, ce n'est pas non plus comme je l'ai entendu de l'abattage, voir des patients à la chaîne et ne pas bien les traiter. Les Parisiens aiment leurs médecins généralistes. Il ne faut donc pas dénigrer un mode d'exercice par rapport à un autre. Je veux qu'un jeune qui sort de la fac, s'il a envie de travailler dans un centre de santé, puisse y aller, et je souhaite que des centres de santé puissent fonctionner avec un équilibre économique viable. Mais s'il a envie de s'installer dans son quartier comme médecin libéral, il doit pouvoir également le faire à des conditions où il ne se trouve pas obligé de pratiquer des dépassements d'honoraires. C'est cela que je fais. Ce n'est peut-être pas très idéologique, mais cela porte des valeurs d'accès aux soins dont je suis fier.

Monsieur le Maire : Bien. Oui les élus sont autorisés à applaudir. Il y a eu un applaudissement dans la salle de la part de M. BAGHDAD. M. ECHARDOUR, souhaitez-vous intervenir ?

Monsieur Gilles ECHARDOUR : Concernant les difficultés de sécurité, cela peut exister, davantage en dehors de Paris. Un observatoire nous associe à la fois aux forces de police, aux tribunaux et à l'Ordre des médecins pour regarder les différents incidents que rencontrent les professionnels de santé. Paris est relativement épargnée. Vous semblez dire qu'il existe des phénomènes nouveaux. Je veux bien que vous veniez nous en parler. Nous sommes à votre disposition pour cela. Quand on compare les départements, les professionnels de santé à Paris peuvent exercer dans des conditions relativement facilitées par rapport à d'autres, si on met à part les vols d'ordonnances qui sont beaucoup pratiqués. S'il y a besoin qu'on en parle et que nous essayons de faire quelque chose, faisons-le.

Dans votre intervention, il y a un deuxième élément qui est une particularité de Paris : les flux de personnes pour les soins sont importants, d'autant plus quand on se trouve dans un centre de santé proche d'une gare. Cette réalité parisienne montre que si les structures parisiennes ne soignaient que les Parisiens, il n'y aurait aucun problème. Il se trouve qu'un tiers des besoins couverts à Paris ne sont pas le fait de Parisiens, ce qu'il faut aussi prendre en compte. C'est aussi la chance et la richesse de Paris.

Le troisième élément de votre exposé montre à quel point la situation est plus complexe et plus difficile dans d'autres zones, ce qui mérite qu'on s'y intéresse et qu'on s'y attache. Il n'y a pas chez nous d'idée de traiter spécifiquement ou avec favoritisme une zone par rapport à une autre.

Enfin, il y a eu une intervention sur le rôle de SOS qui est aussi beaucoup plus marqué à Paris qu'ailleurs. Cependant, il existe maintenant plusieurs SOS en province. SOS s'étend également progressivement dans la région parisienne. Je rends hommage à ce qu'ils font et je n'ai rien à en dire. Il faut ajouter qu'il existe des maisons médicales de garde qui ne sont pas assez connues. M. le Maire adjoint, nous devons faire une diffusion d'informations à ce sujet. Ce sera peut-être à faire dans les mois qui viennent. Il n'y en a pas dans tous les arrondissements, mais je crois qu'il y en a plus que six. Elles sont ouvertes en général - elles n'ont pas toutes les mêmes conditions de fonctionnement - le soir, le samedi et certaines le dimanche, au moins le matin. Cela peut rendre service. Comme elles sont insuffisamment connues, je pense qu'il nous appartient de diffuser l'information pour que la population sache où elles se trouvent et dans quelles conditions elles fonctionnent.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons procéder à une seconde série de questions. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur.

Une personne du public : Je suis généraliste depuis 22 ans dans le 15^{ème}. Je voudrais juste apporter un petit témoignage. J'ai eu depuis 22 ans pas mal de remplaçants successifs ; aucun ne s'est installé en libéral à Paris. Ils vont soit en province, soit dans des centres de santé en banlieue notamment. Concernant les visites à domicile, dans mon coin, j'ai l'impression que je suis à peu près le seul à en faire. Plus personne n'en fait. Je récupère régulièrement des personnes âgées grabataires dont le médecin habituel ne peut plus s'occuper car il ne veut pas se déplacer, même à 200 mètres quelques fois. Concernant la pénurie de médecins, je la ressens de plus en plus. Il ne se passe pas une semaine sans que je n'aie plusieurs patients qui ne viennent parce que leur médecin s'est arrêté sans successeur. Je commence à avoir du mal à assumer et je refuse des patients quelques fois parce que je ne suis pas extensible.

Monsieur le Maire : Merci de votre témoignage. Monsieur.

Une personne du public : Bonjour, je suis secrétaire de la CGT de l'hôpital Georges Pompidou et je parlerai aussi au nom de l'union locale des syndicats CGT du 15^{ème} arrondissement. Pour ce qui nous concerne, je suis assez surpris d'entendre M. JOMIER dire qu'on accepte la fermeture de l'hôpital Bichat d'une part. Nous, nous ne l'acceptons pas. Cela aura des conséquences dramatiques, y compris sur la prise en charge des patients dans les autres secteurs d'urgence à l'APHP, y compris dans le 15^{ème} arrondissement. Il y a eu un constat partagé sur les déserts médicaux, y compris à Paris en plein centre de la région Ile-de-France. Nous soutenons totalement par rapport à cela la revendication du comité de défense de Beaugrenelle de la réouverture du centre médical à Payen et de la création d'un centre médical à Beaugrenelle. Je ne partage pas non plus la vision optimiste de Mme COSTA sur les urgences. Il suffit de discuter avec les urgentistes sur la question de la bobologie et des patients qui ne devraient pas atterrir aux urgences s'ils avaient pu avoir un généraliste de quartier. C'est un constat partagé par tous les professionnels de santé. Que ce soit pour les professionnels de santé, les hospitaliers et aussi par rapport à la population du 15^{ème}, nous soutenons pleinement, le syndicat du CASVP, l'union locale CGT du 15^{ème} arrondissement et les syndicats CGT des hôpitaux Necker et Pompidou, la revendication de création de ces centres médicaux dans un exercice de centre médical de la Mairie de Paris si possible en priorité et en second lieu en tant que centres associatifs à but non-lucratif. Il a été dit que le coût pour la Mairie de Paris de la réouverture du centre Anselme Payen serait de quelques dizaines de

milliers d'euros. Je m'interroge sur le coût de généraliser ces maisons médicales où en fait on viendrait payer les charges immobilières et administratives des médecins qui auraient sans doute un coût bien plus important. M JOMIER a l'air de dire qu'on travaille beaucoup moins dans les centres de santé où les médecins sont salariés que dans les centres de santé libéraux. Vous dites que vous n'avez pas d'idéologie, mais c'est quand même cela qui ressort un peu à travers votre constat puisque vous dites qu'il n'y avait que 10 000 actes de soins par an au centre Anselme Payen alors qu'un bon médecin en fait 6 000 à lui tout seul. Moi, je m'oppose à cette vision purement idéologique qui comporte en elle-même une vision d'abattage.

Monsieur le Maire : Mme BEAUDEAU.

Madame BEAUDEAU : Je crois que finalement ce débat est très important. Le constat est pire que ce qu'on avait pu lire, à savoir que dans 5 ans, on perdrait 20 à 25% des médecins que nous avons actuellement. A un moment donné, la situation est encore plus dramatique et il y a des mesures à prendre c'est évident. Je suis quand même très étonnée. D'abord, dans mon intervention, je n'ai pas du tout favorisé un des trois piliers dont vous parlez. Mais s'il devait n'en rester qu'un, nous allons émettre des critiques. Je pense qu'il faut quand même que vous revoyiez au niveau de la Ville de Paris votre position.

Vous avez dit qu'il ne restait plus que six centres de santé municipaux dans Paris. Pourquoi nous arrive-t-il des petite et grande couronnes autour de Paris des gens de la Seine-Saint-Denis ou du Val d'Oise ? Parce que beaucoup de municipalités après la guerre avaient des dispensaires et des centres de santé et les ont fermés petit à petit. Or, aujourd'hui, avec la crise, on a au contraire de plus en plus besoin de ces centres de santé. Méfions-nous de ne pas devoir être obligés un jour de revenir y compris au centre de protection maternelle et infantile. Certains parents ne peuvent plus soigner leurs enfants. Beaucoup de mères de famille ont besoin de conseils. La question de la prévention est importante. Je ne vais pas décider ce qu'on doit faire dans les centres de santé mais il faut prendre en compte l'ensemble des besoins qui ne sont plus les mêmes qu'il y a trente ans. Quand la ZAC de Beaugrenelle a été créée, et que la Municipalité de l'époque a décidé que dans les équipements publics, il y aurait un centre médical - il s'agissait d'une association de médecins qui, conventionnés, constituaient un centre de santé -, le besoin existait. On ne va pas nous faire croire alors que la situation est de plus en plus dure pour les gens qu'il n'y a pas besoin de ce centre dans notre quartier. J'insiste, parce qu'il y a là un réel besoin. Je tiens à disposition les 6 000 ou 7 000 pétitions que nous avons pour démontrer que ce besoin existe vraiment. Concernant Payen, je suis scandalisée. Je me demande

qui a pris la décision. Est-ce au moment du permis de construire qu'on a tout d'un coup rayé le sous-sol ? Aucune concertation n'a eu lieu, ni, si j'ai bien compris M. le Député-Maire, avec la Mairie du 15^{ème} arrondissement, ni même avec les associations : avec personne. On apprend un beau jour, alors qu'on rouvre le centre, par la CGT qui fait signer une pétition parmi le personnel qui a été disséminé dans d'autres centres, que la partie centre de santé ne rouvrirait pas. Je ne sais pas quel est ce chiffre de 10 000 que vous donnez. Il y avait la consultation externe, et beaucoup de gens du quartier y allaient, mais il y a toujours les personnes qui sont accueillies à Payen. Quand une des personnes est malade, que fait-on ? On appelle un médecin à l'extérieur ? On la conduit à Pompidou ? Il n'y a aucune logique et d'ailleurs cela s'est fait dans le plus grand secret pour que personne ne puisse moufeter - pardonnez-moi l'expression. On l'apprend ce soir. Franchement, c'est quand même un peu inacceptable.

J'ai bien entendu ce qu'a dit M. le directeur du centre de santé Jacques Senet. Moi j'apprends que dans le 13^{ème}, il souhaite ouvrir un centre. Il porte un projet depuis trois ans qui rencontre des difficultés. Je ne sais pas le genre de difficultés que vous rencontrez, mais évidemment, quand j'entends maintenant M. JOMIER, je comprends que vous ayez des difficultés. Nous nous faisons beaucoup de soucis pour le centre Beaugrenelle. Mais je peux vous dire que les gens y tiennent, que nous n'allons pas en rester là et que vous entendrez encore parler de nous.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire : Non, franchement. Je veux bien que vous soyez venue avec votre claque, mais quand même... essayons de respecter au moins le règlement. Surtout que pour ma part, sans applaudir, j'approuve les propos de Mme BEAUDEAU, mais je n'applaudis pas pour autant alors que moi je pourrais le faire. J'essaie de respecter une certaine neutralité.

Je dis simplement que dans mon intervention, j'ai appuyé aussi cette demande de réouverture des centres et je peux confirmer à Mme BEAUDEAU que j'ai appris un peu par hasard, voilà quelques jours à peine, en visitant simplement un établissement qui a rouvert après une transformation et une rénovation absolument remarquable par les services de la Ville de Paris, que le sous-sol d'Anselme Payen serait consacré à une pharmacie générale pour tous les EHPAD parisiens, ce qui ne correspond pas du tout au souhait que nous avons émis, aussi bien par vœu ici - peut-être d'ailleurs adopté à l'unanimité -, que dans les projets que nous avons en commun avec la Mairie et le Département. Je tiens à le redire de façon très forte. C'est un projet que nous combattons. Maintenant, avec des

chances de succès peut-être limitées étant donnée la partition des compétences à Paris. Mais enfin, je le dis à M. JOMIER pour qu'il puisse le retransmettre. Cela ne relève d'ailleurs pas forcément de sa compétence, puisqu'il s'agit des EHPAD, mais enfin, pour nous, ce projet n'est absolument pas adéquat pour cet établissement et pour le 15^{ème}. Il est assez contradictoire avec la politique que nous approuvons mise en œuvre sur le plan parisien et dans le 15^{ème}. Des réponses ? M. JOMIER, qui est sur la sellette, mais c'est le jeu...

Monsieur Bernard JOMIER : Mais non, c'est un débat et le débat est vivant, c'est normal. Mais je crois qu'il ne faut pas se méprendre non plus. D'abord, à aucun moment je n'ai fait de remarques sur l'activité des médecins libéraux ou des centres de santé. Je veux le dire parce que j'ai été interpellé par le délégué de la CGT. J'ai simplement dit quel était le nombre d'actes faits à Payen chaque année. C'est tout. Il y a bien trois piliers quand on regarde le montant des investissements. En termes d'engagement financier, les trois sont à peu près de même niveau. A Payen, il y avait simplement une activité qui était faible. Je m'engage à ce que ces trois piliers s'appliquent dans le 15^{ème}, parce que ce territoire et ses habitants en ont besoin. Cela représentera beaucoup plus. Je ne peux pas prendre d'autres engagements. Je peux vous dire aussi que tout projet de centre de santé où un porteur serait candidat, moi, je le faciliterai. Maintenant, je ne suis pas, et la Ville n'est pas, créateur. Croyez que je suis régulièrement sollicité par des centres de santé, par différents partenaires du monde médical, sanitaire et social, et que nous travaillons en permanence à essayer de sauver, de développer ou de créer des centres de santé suivant les situations. Une des questions posées est le contexte réglementaire, foncier et des rémunérations dans lequel ils évoluent. Ce dernier problème dépasse largement Paris et fait l'objet de négociations nationales, qui ont d'ailleurs échoué il y a peu avec un règlement arbitral etc. J'ai pleinement conscience de ces contraintes. Le fait de travailler concrètement à essayer de sauver ou de créer des centres de santé et à avoir des modèles économiques viables ne fait évidemment pas abstraction du débat national sur lequel je vous rejoindrai sans doute, sur le fait que la grille de rémunération et les modes de rémunération des centres de santé ne sont actuellement pas adaptés. Donnez acte que ce n'est pas à une collectivité locale de résoudre cette question. Par ailleurs, la question du foncier à Paris se pose à beaucoup d'activités de notre société, qui ne sont pas lucratives : celles du secteur culturel, du secteur sanitaire, du secteur social. Les associations sont confrontées à ce problème auquel nous nous devons de faire face avec des mesures. La loi ALUR a été votée par le Parlement mais elle n'arrive pas à être appliquée aujourd'hui à Paris dans de bonnes conditions. Elle visait à freiner les effets spéculatifs.

Madame BEAUDEAU (hors micro) : Il faut une volonté politique.

Monsieur Bernard JOMIER : Je ne peux pas laisser dire que l'hôpital Bichat va fermer. Ca n'est pas vrai. Vous voulez me parler de quoi ? Beaujon est à Clichy. Allez voir le Maire de Clichy, je n'en sais rien. Je suis élu de Paris. Je ne peux pas résoudre les problèmes de Clichy. Bichat-Claude-Bernard est une tour, l'avant-dernier hôpital construit à Paris, qui est inutilisable. On pourrait discuter de comment on en est arrivé là, mais c'est la réalité. Les tours posent vraiment des problèmes dans cette ville.

(Applaudissements et rires)

Monsieur le Maire : Si vous ouvrez ce débat, cela risque de prolonger...

Monsieur Bernard JOMIER : Je le dis parce que c'est simplement connu.

Monsieur le Maire : Revenons au sujet.

Monsieur Bernard JOMIER : Il s'agit d'une tour et d'un bâti qui datent du 19^{ème} siècle. Le bâti est la partie dite Claude-Bernard qui peut être toujours utilisée pour une fonction d'hôpital. La tour, pour des raisons de sécurité, n'a même plus d'autorisation. La préfecture met des conditions à la poursuite de son utilisation. La tour de Bichat doit fermer, c'est vrai. Cela ne veut pas dire que tout le site va fermer. Tout le travail mené avec l'APHP a abouti à une réunion publique dans le 18^{ème} arrondissement il y a un mois en présence du directeur général de l'AP. Cette réunion a débouché sur le fait de dire qu'une offre hospitalière sera maintenue à Claude-Bernard. La discussion porte sur le contenu de cette offre. Nous avons avancé. Cela n'est pas satisfaisant à l'heure actuelle mais nous sommes sur les bons rails. Je soutiens sans réserve la création d'un bel hôpital en Seine-Saint-Denis, parce que dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de la santé, dans la conception métropolitaine, c'est un vrai beau projet. Il sera à deux stations de métro de l'actuel hôpital Bichat-Claude-Bernard. Il faut arrêter de se mettre la tête dans le sable et de se dire que deux stations de métro, c'est insupportable. Cela concernera aussi les habitants du 18^{ème}. Par contre, il restera un hôpital sur ce site. Il ne faut pas dire le contraire. On peut le dire parce qu'on a envie de vendre je ne sais pas quoi, du conflit, mais ce n'est pas exact. Par contre, je vous invite à vous mobiliser pour ce sur quoi le Maire du 18^{ème} s'est positionné, la Maire de Paris et moi avec, à savoir le maintien d'une maternité, d'une offre ambulatoire etc. à Claude-Bernard. J'ai bon espoir. Les discussions avec l'APHP avancent de manière tout à

fait satisfaisante. J'espère que nous arriverons à un projet sur Claude-Bernard qui répondra aux besoins de santé des habitants de ce secteur.

Concernant le 15^{ème}, je vous le redis une dernière fois, l'offre de soins ambulatoire sera augmentée avec les leviers que je vous ai indiqués, en concertation avec les élus de l'arrondissement bien entendu.

(Intervention hors micro)

Monsieur le Maire : Attendez, Madame, on vous passera la parole. Un peu de discipline.

Monsieur Bernard JOMIER : L'offre de soins sera augmentée et je crois qu'on doit actuellement se tourner dans ce sens-là, à savoir travailler en fonction de ces trois axes. J'entends bien que certains souhaitent valoriser les centres de santé, d'autres plus le dispositif Paris Med' ou les MSP. Moi, je suis ouvert à ce que l'on valorise ces trois axes et bien sûr à travailler à des créations de centres de santé sur le 15^{ème} arrondissement, autant que possible.

Monsieur le Maire : Nous en prenons acte. Madame.

Une dame du public : Je voulais simplement vous dire Monsieur l'adjoint de Mme la Maire de Paris, que l'hôpital Bichat concerne aussi le 17^{ème}. Vous n'avez parlé que du 18^{ème}. Nous avons un désert dans le 17^{ème} arrondissement. Si nous n'avons pas Bichat, nous n'avons plus rien. Rajoutez le 17^{ème}. Je ne vois pas les petites mamies des Ternes se déplacer sur le 93 parce qu'il n'est déjà pas facile de prendre la ligne de métro pour aller à Bichat. Sur le 93, c'est encore pire.

Monsieur le Maire : Marie-Caroline DOUCERE.

Madame Marie-Caroline DOUCERE : J'avais une question pour M. ECHARDOUR. Deux thématiques n'ont pas été évoquées. Celle des e-santé. Quelle place accordez-vous au numérique dans la prospective pour l'ensemble de la région Ile-de-France pour évaluer les besoins et comprendre comment on peut avancer ? Quel est l'impact de la féminisation dans les professions de santé ? Comment anticipez-vous cela également ? J'en profite également pour remercier Marie-Claude BEAUDEAU pour sa question au nom du CICA.

Monsieur le Maire : M. ECHARDOUR.

Monsieur Gilles ECHARDOUR : Ecoutez, à 21h15, un 13 mai, j'ai un peu de peine à savoir comment résumer cet enjeu majeur de l'évolution technologique...

Monsieur le Maire : On est tout temps, tout terrain...

Monsieur Gilles ECHARDOUR : ... et de l'autre évolution qui est une évolution sociologique. La féminisation des professions de santé est en marche. Je crois - je n'ai plus les chiffres en tête - que 80% des médecins qui sortent sont des femmes. Pour les infirmières, cela est vrai depuis longtemps. Cette évolution est déjà observée et très insuffisamment prise en compte dans le fonctionnement de tous les systèmes, en particulier par un équilibre différent entre le temps de travail et le temps de loisir, par le fait qu'une partie de ces jeunes - filles ou garçons - veulent travailler plutôt en interprofessionnel que seuls. Concernant le e-santé, il y a tellement de dimensions que je veux bien consacrer avec vous un autre CICA pour faire venir les gens qui sont plus spécialistes et pour que le cas échéant nous nous exprimions sur cette question. Cela constituera une autre innovation majeure des cinq, dix ou quinze années à venir. On est en tout cas dans ce bouleversement qui justifie que l'on cherche des adaptations et que l'on ne veuille pas reproduire les modèles anciens qui sont quand même un peu tous fatigués. Je garde la note d'espoir que j'ai déjà évoquée pour le futur en tout cas à Paris.

Monsieur le Maire : Merci quand même de cette réponse. Mme Sylvie CEYRAC.

Madame Sylvie CEYRAC : A l'occasion d'un CA-CICA lors de l'ancienne mandature - il y a peut-être trois ans - ...

Monsieur le Maire : M. Claude DARGENT.

Madame Sylvie CEYRAC : ... oui, M. Claude DARGENT, notre collègue, avait dit que la Ville avait dans ses cartons l'éventuelle installation d'un EHPAD vers l'avenue du Maine, où effectivement des bâtiments sont obérés. Nous n'en avons depuis lors plus jamais entendu parler. Je voulais savoir si quelque chose de nouveau avançait, aussi bien du côté de M. JOMIER que de celui de l'ARS. Il existe vraiment un besoin dans ce secteur. Merci.

Monsieur le Maire : Il est vrai que ce secteur est démuné. Trois EHPAD sont en train d'être érigés dans l'arrondissement tenant évidemment compte des besoins importants sur ce plan mais cela ne sera pas suffisant. Je trouve que cette proposition faite aussi bien par M. DARGENT que dans les programmes électoraux de Mme HIDALGO pour le 15^{ème} constituait une idée particulièrement

opportune. Comme nous n'avons pas de nouvelles, vous avez raison de poser la question. J'ajoute une proposition complémentaire : puisque il semblerait que dans l'EPHAD Anselme Payen, le sous-sol soit dorénavant occupé par une autre activité, on pourrait prévoir l'ouverture d'un centre de santé dans cet EHPAD. Voilà un projet qui, je l'espère, recueillera l'assentiment général.

Monsieur Gilles ECHARDOUR : Nous allons ouvrir dix EHPAD à Paris dans les deux ou trois années qui viennent. Nous avons tous envie de reprendre notre souffle une fois qu'ils seront ouverts, avant de se prononcer sur de nouveaux projets. Nous avons besoin de savoir si ces dix vont se remplir, à quel rythme, et où seront les besoins nouveaux. Je ne pensais pas que la question allait m'être posée ce soir, donc je n'ai plus totalement en tête la liste des endroits où cette dizaine d'EPHAD vont ouvrir, mais je doute que nous nous prononcions sur de nouveaux projets avant d'avoir un peu de recul. Il ne s'agit pas d'ajouter des structures si celles qui vont ouvrir n'ont pas un taux de remplissage correct et satisfaisant. Il existe d'ores et déjà à Paris quelques difficultés en la matière, notamment dues au cout laissé à la charge des personnes. Il n'est pas aussi certain que cela qu'il s'agisse de la bonne réponse à long terme sur ce plan.

Monsieur le Maire : Disons que c'est à l'étude.

S'il n'y a plus d'interventions, nous allons peut-être clôturer notre séance. Je voudrais que M. JOMIER et M. ECHARDOUR puissent quitter cette salle avec vraiment le souci qui est le nôtre que ces centres de santé soient rouverts dans notre arrondissement. Trois centres de santé fermés quasiment en même temps dans le 15^{ème}, cela fait beaucoup. Je veux bien croire que le centre de santé du ministère de la Défense sera rouvert, mais il sera d'abord consacré prioritairement aux personnels de la Défense. Peut-être aurons-nous l'opportunité d'y associer des personnes du 15^{ème}, mais pas suffisamment, sans doute. Il sera de toute façon très excentré.

Ce souhait a été voté par l'ensemble des associations du CICA sur la proposition de Mme BEAUDEAU. Nous nous faisons en quelque sorte les interprètes, dans ce Conseil, des intentions du CICA. Cette volonté de rouvrir au moins un sinon deux centres de santé est très forte et je vous demande de la relayer auprès de la Maire de Paris.

Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier, en votre nom à tous, nos différents interlocuteurs qui se sont exprimés longuement sur tous les sujets que vous avez souhaités évoquer et bien sûr également le public et tous ceux qui se sont exprimés plus ou moins longuement dans la salle. Merci à toutes et à tous.

La séance est levée.

Le Député-Maire du XV^{ème} arrondissement



Philippe GOUJON